

Les Temps nouveaux. Supplément littéraire

Les Temps nouveaux. Supplément littéraire. 1910/03/05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

LES QUATRE CAUSES DU MAL

Cette situation de la classe ouvrière du textile, M. le docteur Verhaeghe, directeur médical du dispensaire Emile-Roux, qui l'étudia particulièrement et l'étudie tous les jours encore, l'a confirmée commentée, en nous communiquant le résultat de ses recherches.

Les misères que nous avons vues, déclarions-nous, ne sont pas rares ailleurs, mais elles frappent d'ordinaire les individus que le chômage, la maladie, les infirmités, la vieillesse ou toute autre cause ont privés du moyen de travailler, de « gagner leur vie ». On la rencontre, ici, chez des hommes et des femmes qui travaillent, ne chôment jamais et, en échange de leurs efforts productifs et de leur liberté, ne reçoivent point le minimum nécessaire à la vie.

N'avons-nous pas vu des cas exceptionnels ?

Cette situation est normale dans le textile. Les morts par tuberculose forment 25 0/0 du contingent des décès de Lille. Nous comptons, ici, 6.000 tuberculeux pauvres ; 1.000 à 1.200 meurent chaque année.

Cette fréquence du mal terrible, chez nos ouvriers, est imputable, tout d'abord, à l'insalubrité même des métiers de tisseur et d'ouvrier de filature. Les poussières provoquées par les différentes manipulations de la matière première (peigneurs de lin), l'hygiène défectueuse des ateliers, mal aérés, dépourvus souvent de ventilation (cardeurs), l'humidité et la chaleur très élevée qui règnent en certains locaux (fileurs de coton, pareurs), l'humidité constante et le contact de l'eau chaude, le séjour dans la vapeur d'eau (fileuses au mouillé), l'absence totale d'aération (tisserands : l'air fait casser les fils de lin, de coton et de laine), voilà les premières causes de la santé précaire de ces ouvriers, ainsi jugés par M. Albert Aftalion, professeur d'économie politique de l'Université de Lille, peu suspect de partialité : « La phthisie guette les travailleurs. Si on les a employés dès leur jeune âge dans la filature, ils périssent pour la plupart avant 45 ans ».

En effet, sur 676 ouvriers malades, examinés en une année par le service médical du Préventorium, 456 (soit 68 pour cent) souffrent d'une maladie des voies respiratoires. Sur 100 peigneurs de lin, 69 sont frappés. Et, plus longtemps ils restent à l'usine et plus s'augmente le nombre des malades. Sur 30 ouvriers comptant moins d'un an de présence à l'usine, il ne s'est trouvé aucun bronchitique. Sur 84 ouvriers ayant travaillé de un à trois ans, il s'en est trouvé 6. Sur 127 ouvriers ayant travaillé de 3 à 6 ans, il s'en est trouvé 11. Et sur 476 ouvriers ayant dix ans au moins de présence à l'usine, on découvre 141 bronchitiques. La proportion a monté de 0 à 33,82 pour cent. Sur 100 ouvriers tousseurs, 82,50 ont dix ans d'atelier.

A partir de cinquante ans d'âge, le nombre des bronchitiques diminue considérablement : il baisse dans la proportion de 108 à 49. Est-ce à dire que l'ouvrier s'est miraculeusement guéri ? C'est peu vraisemblable. Est-ce à dire qu'il a amassé une petite fortune dont les revenus lui permettent de vivre en rentier ? C'est aussi très improbable, si l'on considère que le salaire du tisserand varie entre 2 et 3 francs par jour ouvrable. La vérité, c'est que l'ouvrier meurt en général avant la cinquantaine, et ainsi se trouve justifiée la déclaration de M. Aftalion.

Mais beaucoup meurent plus tôt. Les poussières qu'ils respirent font abondamment tousser les ouvriers. Sur 100 tousseurs, plus de la moitié (57,27) sont tuberculeux. La tuberculose les emporte entre 25 et 35 ans.

Ici, l'insalubrité de leur profession et de leurs ateliers n'est pas seule ni même principale coupable. Les observations médicales du Préventorium établissent que sur 519 tuberculeux ouvriers examinés en 1902, 351 (soit 68 pour cent), le sont devenus principalement par la faute d'une alimentation insuffisante. En 1903, cette proportion monte à 72,26 pour cent. En 1904, elle atteint le chiffre de 76,67 pour cent de tuberculeux par inanition. Il devient donc aux ouvriers du textile de plus en plus difficile de se nourrir en travaillant.

D'autre part, sur les 382 ouvriers tuberculeux examinés en 1902, 374 (soit 67,48 pour cent) fournissent de trop longues journées de travail et sont tuberculeux par la faute du surmenage physique. En 1903, cette proportion atteint 98,22 pour cent des malades.

Surmenés et affamés habitent des taudis semblables à ceux qui viennent d'être décrits. Les enquêtes du Préventorium ont démontré que dans 124 cas, 3 personnes couchent dans la chambre du tuberculeux ; dans 82 cas, 4 personnes respirent le même air, se servent des mêmes objets. Dans 29 cas, on a trouvé 6 personnes logées dans la même pièce ; dans 32 cas, on en a trouvé plus de 6.

Au fur et à mesure que baissent les salaires, augmentent les cas de surmenage physique, d'alimentation insuffisante, de logements insalubres. La tuberculose est en raison directe, dans le textile, de la baisse des salaires. Dans les familles de 5 personnes enquêtées, le revenu total quotidien était de 4 fr. 98. Dans les familles de 6 personnes, il était de 5 fr. 06 ; dans les familles de plus de 6 personnes, il s'élevait à 5 fr. 53. Le salaire du malade lui-même étant compris dans ces chiffres, il convient de l'en retirer pour savoir le montant des ressources dont la famille ouvrière dispose quand la faiblesse de son « tuberculeux » l'empêche de se rendre à l'usine. Mais ce repos forcé, en attendant la mort, l'ouvrier le retarde tant qu'il peut, puisqu'il en entraîne la plus grande misère des siens : pour 104 tuberculeux au premier degré — guérissables — qui se présentent au dispensaire, il en vient 308 au second degré, presque incurables,

pratiquement. Ceux-là ont travaillé, toussant et contaminant leurs compagnons, tant que le mal ne les a pas terrassés (1).

Les quatre causes de tuberculisation ouvrière découvertes à Lille sont donc : 1^o surmenage physique ; 2^o alimentation insuffisante ; 3^o et 4^o habitations et travaux insalubres. Aucune autre ne doit leur être ajoutée, pas même l'alcoolisme qui n'a été constaté chez les ouvriers tuberculeux que dans la proportion de 17 0/0.

M. Boulin, inspecteur divisionnaire de la 5^e circonscription (Nord, Pas-de-Calais, Somme), déclare : « Dans les peignages (de laine), chaque machine est chauffée afin de faciliter le travail des fibres et la température y atteint facilement une moyenne de 30^o à 35^o en été. » A propos de la propreté des ateliers, M. Boulin s'exprime ainsi : « Les ateliers sont nettoyés, mais cette opération est loin de répondre aux conditions qu'implique l'article premier du décret du 29 novembre 1904. Dans beaucoup, le véritable nettoyage ne se fait qu'une fois par semaine. Ailleurs, on se contente d'arroser légèrement le sol, plancher ou carrelage, et de balayer les poussières pendant le travail ; le sol reste ainsi encrassé et la poussière, insuffisamment humectée, se dépose partout. Comme beaucoup d'ouvriers mâchent du tabac en travaillant et crachent constamment autour d'eux, on juge de l'insalubrité d'un tel procédé de nettoyage. C'est à cet état de choses que beaucoup de médecins, à juste titre, attribuent en partie les ravages de la tuberculose faits dans la classe ouvrière... »

Léon et Maurice BONNEFF.

(La Vie tragique des Travailleurs, de la page 14 à la page 18, Rouff, éditeur.)

(1) La triste situation des ouvriers de l'industrie textile se trouve encore aggravée par la fréquence des accidents. D'après les déclarations faites au service de l'Inspection du travail, ces accidents se sont élevés à :

14.506 en 1901	14.481 en 1904
15.272 en 1902	16.537 en 1905
14.618 en 1903	20.419 en 1906

Pour une année (1906), ces accidents — qui tendent à augmenter en une forte proportion — se décomposent ainsi : 34 ont entraîné la mort ; 153 eurent des suites inconnues ; 526 entraînèrent une incapacité temporaire de travail supérieure à 4 jours. Le Nord, à lui seul, fournit près de la moitié de ces accidents, 7.980, en 1905, contre 6.886, en 1904. Dans ces relevés ne figurent que les accidents survenus dans les industries textiles proprement dites ; ils ne comprennent ni les accidents survenus dans le travail des étoffes vêtements, etc., ni les accidents ayant provoqué une incapacité de travail inférieure à quatre jours. Ces chiffres figurent dans les rapports sur l'application des lois réglementant le travail, publiés par le ministère du Travail.

Mais bon nombre d'accidents ne sont pas déclarés. Dans la seule région du Nord, l'inspection du travail dressa, durant l'année 1905, 41 contraventions pour défaut de déclaration d'accident. L'inspecteur divisionnaire estime officiellement, en son rapport au ministre, que « cette formalité n'est pas toujours très exactement remplie ».

Les Pas de Chance

Egalement craintifs, également serrés dans leurs pauvres vêtements râpés, ils marchaient, le grand vieux et la petite vieille, au milieu du coup de soleil incendiant la place de la Concorde, attentifs à se garer des fiacres étiques et des fougueux pur-sang qui menaient au Bois, à travers l'allée verte des Champs-Élysées, les heureux de l'existence. Dans les victorias, les landaus, passaient des femmes exagérément fraîches, entourées de dentelles flottantes, s'abritant sous des ombrelles multicolores. Près d'elles, se serrant pour ne pas froisser l'apprêt savant des étoffes, des gommeux à la mode anglaise posaient. D'autres, à pied, saluaient, le cou ankylosé, les épaules remontées, les bras pendant raides, la démarche pareille à celle d'un ours pressé, très comme il faut.

Le soleil était dans toute son ardeur. Pour empêcher la poussière, des arroseurs dirigeaient en l'air le jet de leur lance, et l'eau retombait en gouttelettes irisées, comme une pluie de pierres précieuses.

Une bonne senteur de chaleur humide, une sensation de printemps et d'heureuse richesse s'exhalaient du défilé. Les deux vieux se sentirent reconfortés. Leur visage mélancoliquement pensif se rasséréna. La femme se pendit au bras de son compagnon.

— Je crois que ça ira bien, n'est-ce pas, monsieur Bornay ?

— Espérons... c'est notre dernière ressource. Voici le ministère...

Ils entrèrent sous le porche où se croisaient des gens à l'allure pressée. Plusieurs portaient sous le bras des papiers volumineux. Beaucoup étaient décorés.

Là, devant la complication des cours, des escaliers et des portes, ils s'arrêtèrent, embarrassés.

A gauche, un grand gaillard, habillé de bleu, avec des boutons dorés et des galons partout, tortillait tranquillement ses favoris.

— Pardon, monsieur, dit le vieux en s'approchant, pourriez-vous m'indiquer le bureau de M. Gérard ?

L'huissier, sans tourner la tête, le regarda de côté, dédaigneusement. Après un temps de silence, il répondit :

— Gérard?... Connais pas... Adressez-vous au concierge.

Le concierge non plus ne connaissait pas. Au Ministère de la Marine, il y avait bien un Guérard, un Girard, un Godard, mais point de Gérard.

— Pour quelle affaire venez-vous ?

— Pour une invention, dit la femme en s'approchant.

— Alors, c'est sans doute M. Guérard dont vous voulez parler... Au fond de la cour, escalier à droite, au premier...

Ils montèrent, s'informèrent. M. Guérard était absent. Il n'était pas venu aujourd'hui. Mais demain... à moins que...

Les deux vieux parurent désolés. Ils se consultèrent un moment. Dans le corridor, un monsieur passait. Ils lui expliquèrent leur affaire : il s'agissait d'une invention de bateaux